

SANDRA MORIN

JURISTE RÉFÉRENTE
Pôle Santé et Prévoyance



Pouvez-vous me parler de votre parcours (formation, parcours professionnel) ?

J'ai suivi initialement une formation en droit pénal (master 2 droit pénal, concours du Barreau). J'ai donc commencé ma vie professionnelle en tant qu'avocate, profession que j'ai exercée pendant dix ans. Dans le dernier cabinet d'avocats où j'ai travaillé avant de rejoindre la Médiation de l'Assurance, je travaillais, entre autres, pour les assureurs clients du cabinet. À cette occasion je suis notamment intervenue pour des assurés dans le cadre de contrats d'assurance de protection juridique. J'aimais beaucoup ce métier d'avocat, pour ses aspects juridiques et techniques et le contact avec les clients, mais la gestion d'un cabinet ne m'intéressait pas.

La finalité, dans cette profession, étant de monter sa propre structure, je savais que je la quitterai un jour.

C'est dans ce contexte que je suis tombée sur une annonce de la Médiation de l'Assurance qui recrutait un Juriste référent. Elle a retenu mon attention par l'aspect très juridique du poste, le sens de la mission proposée qui me permettait de continuer à aider les gens, même si c'était d'une autre façon, mais aussi par l'aspect de transmission de connaissances, que je mettais aussi beaucoup en œuvre auprès de jeunes confrères quand j'étais avocate. C'est ainsi que je me suis lancée dans ce changement de carrière.

Quelle fonction occupez-vous au sein de LMA et quelles sont vos missions ?

Je suis Juriste Référente au sein du pôle Santé et Prévoyance de la Médiation de l'Assurance. J'ai deux missions principales. D'abord, le management et le pilotage d'activité, puisque je suis chargée de gérer une équipe de quatre juristes, en assurant leur montée en compétences.

Ma seconde mission découle de cet aspect du management, car elle consiste à accompagner les juristes dans la rédaction des propositions de solution pour les

dossiers de leur portefeuille. J'interviens en soutien technique pour l'équipe, et je relis également les propositions de solution rédigées par les juristes pour assurer la collégialité des décisions dont le Médiateur parle régulièrement, qui permet d'avoir des positions juridiquement solides.

Quels aspects de votre travail appréciez-vous le plus ?

J'aime l'accompagnement à la montée en compétence. C'est quelque chose que j'ai toujours aimé, déjà dans mon métier d'avocate avec de jeunes confrères. J'aime transmettre, aider et savoir que j'apporte une pierre à l'édifice de la carrière de quelqu'un en l'aidant à améliorer son expertise dans le domaine dans lequel on intervient. J'aime aussi le côté technique des dossiers.

Presque chaque dossier est l'occasion de se poser des questions, de faire des recherches pour apporter une réponse juste à l'assuré. Même quand on pense avoir tout vu, quelqu'un nous interroge sur un sujet sous un angle nouveau qu'on n'avait jamais envisagé. Cela demande donc de la réflexion et c'est vraiment stimulant intellectuellement.

J'ai quitté un métier passion et c'était très important pour moi de garder un sens à mon travail, et c'est le cas à la Médiation de l'Assurance.

Quelles sont, selon vous, les qualités indispensables pour exercer votre métier ?

La première qualité indispensable, à mon sens, est la **bienveillance**. En premier lieu parce qu'on est manager, donc il faut être bienveillant avec les équipes pour pouvoir les accompagner dans leur travail, les aider à tenir leurs objectifs, notamment en termes de délais. Nous gardons aussi à l'esprit qu'il y a des personnes derrière les dossiers.

Ensuite, il faut faire preuve d'**adaptabilité**. Quand on est manager, on a dans une équipe autant de personnalités que de personnes, donc il faut vraiment s'adapter à chacun.

Enfin, il est nécessaire d'avoir de la **rigueur** parce qu'on a la responsabilité d'une équipe, mais aussi de son activité, des dossiers qui doivent être traités de manière rigoureuse tant sur le plan juridique que sur la forme. ■